

ENVIE D'ÊTRE UTILE

SAPEURS-POMPIERS

# JEUNE SAPEUR-POMPIER

UN ENGAGEMENT CITOYEN

Devenir jeune sapeur-pompier, pour qui et comment ?



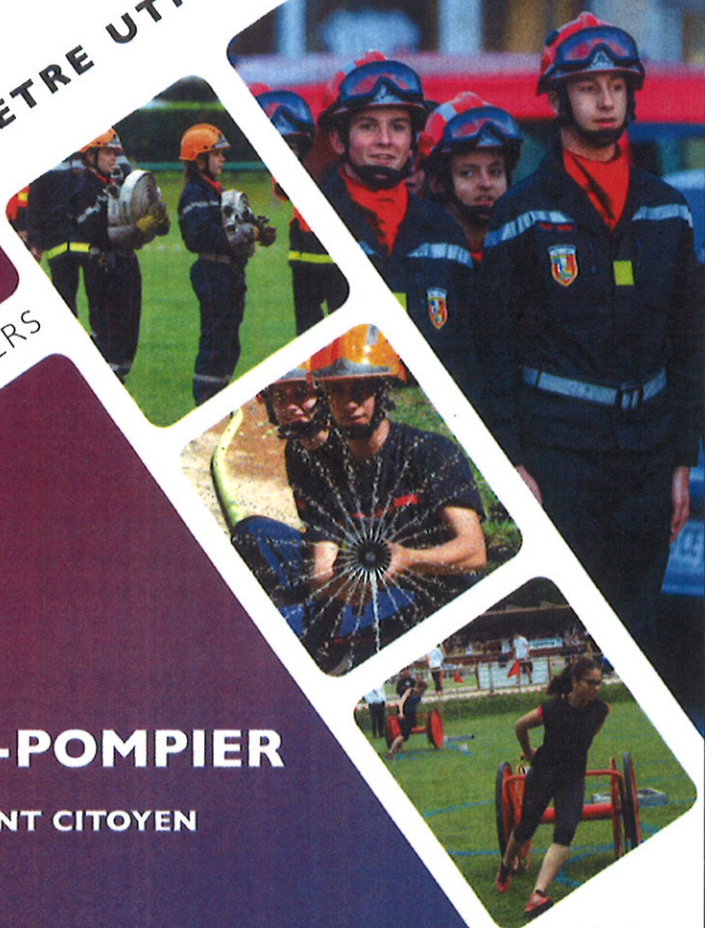
Jeune âgé de  
11 à 18 ans



Aptitude  
médicale et  
physique



Adhésion à l'association  
départementale des JSP  
ou à l'union départementale



## Avec quel encadrement ?

Encadrement par des animateurs  
de jeunes sapeurs-pompiers.

## Quels sont les droits et obligations ?

Activité à suivre durant toute  
l'année scolaire.

Le jeune sapeur-pompier doit  
respecter les règles suivantes : respect  
des horaires, des formateurs ainsi que  
des camarades, des consignes, des  
locaux et du matériel, son attitude  
est correcte, il prévient de ses  
difficultés.

## À quoi sert la formation ?

La formation permet au jeune sapeur-  
pompier de découvrir le matériel  
d'incendie, d'apprendre les techniques  
de lutte contre l'incendie, d'apprendre  
les gestes qui sauvent, de faire du sport  
(la moitié du temps) et de s'initier aux  
différentes facettes de l'activité d'équipier  
de sapeur-pompier volontaire.

Afin de permettre l'acquisition progressive  
et continue des capacités requises pour  
l'exercice des différentes activités de  
l'équipier de sapeur-pompier volontaire,  
la formation de JSP est organisée  
en quatre cycles de formation à  
dispenser judicieusement jusqu'au  
passage du brevet national de  
jeune sapeur-pompier.

## Pour quelles activités ?

En plus des actions de formation,  
le jeune sapeur-pompier participe  
à des manœuvres, à des cérémonies  
et à des compétitions sportives entre  
jeunes.

Il évolue au sein d'une véritable équipe.  
Il partage des valeurs de solidarité et de  
civisme, gagne en courage et apprend le  
dépassement de soi.

Pour plus d'infos

